

Subvention à l'Union Régionale CFDT

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : L'Union Régionale CFDT a dû quitter les locaux municipaux sis dans un bâtiment municipal 3, rue Champrond, devenus impropres et a aménagé dans de nouveaux locaux appartenant à l'Office Public d'HLM 110, rue de Chalezeule.

Ce déménagement a été réalisé avec l'accord de la Ville qui avait pris l'engagement de prendre en charge le loyer de ces nouveaux locaux afin de maintenir les conditions de location précédentes. En effet, l'Union Régionale CFDT bénéficiait d'une location à titre gratuit et s'acquittait des charges locatives.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le versement d'une subvention de 6 403 € au titre de l'année 2003. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 92.90.6574.02804 service 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Économie- Emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.